Image not found or type unknown

Interdiction bancaire et fic

Par **arlunno_old**, le **02/11/2007** à **13:45**

bonjours mon interdiction bancaire prend fin le 10 novembre 2007. Malgres mon fichage FICP jusqu en 2009 suite a un dossier de surendettement, ma banque peut elle me delivre un carnet de cheque. merci

Par **LEEKIM**, le **22/11/2007** à **21:07**

Bonsoir,

Oui, le fichage FICP est une information mais pas une interdiction de possèder des moyens de paiement.

CNIL :

Il permet d'informer les banques et organismes de crédit, à l'occasion exclusivement des demandes de crédit présentées par les particuliers, sur les personnes qui rencontrent des difficultés dans le remboursement d'un crédit qu'elles ont contracté, y compris lorsque ce crédit est constitué par un découvert. Afin d'éviter le surendettement,le crédit demandé sera le plus souvent refusé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés